

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2005

L'an deux mille cinq, le 9 février à 19 heures;

Le Conseil Municipal de la Ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 janvier 2005, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents: M. LAFON, Maire; M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Adjoints; Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIÉRI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI, Melle MARTIN, M. QUENTIN, Melle MÉLOT, M. DURAND; MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE; M. WALCH, Mme PINÇON; Mme SCHAAF.

Le Conseil a élu comme secrétaire : Mme FÉLICIER.

Mme FÉLICIER est élue secrétaire de séance à la majorité (7 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT ; M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE).



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, des transports et de l'environnement, répond à une question de M. SERNE, Conseiller municipal (groupe des élus Verts de Vincennes), sur le suivi environnemental du quartier des Vignerons (ex site Kodak).

M. VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, des transports et de l'environnement, répond à une question de Melle NICOLAS, Conseillère municipale (groupe des élus Verts de Vincennes), sur la mise en place du tri sélectif dans les bâtiments communaux et équipements publics de Vincennes.





Conseil municipal du 9 février 2005

Question du groupe des élus verts portant sur le suivi environnemental du quartier des vignerons (ex site Kodak)

Monsieur le Maire,

Voici plus d'un an que l'école Franklin Roosevelt a rouvert et que le dossier des pollutions des sols de l'ensemble du quartier sur lequel s'étendait les activités de Kodak semble avoir été classé. A l'époque, une des seules précautions obtenues était la mise en place d'un suivi de long terme sur l'évolution d'un certain nombre de paramètres environnementaux. Il s'agissait notamment, grâce à un système de capteurs, d'étudier l'évolution des polluants du sous-sol et des nappes de surface ainsi que leur éventuel transfert vers l'air ambiant.

Pouvez-vous nous dire quels sont les dispositifs actuellement en place, de quels résultats dispose t-on à l'heure actuelle, à quelles échéances des rapports d'étape sont-ils prévus ? Par ailleurs une enquête épidémiologique devait également se poursuivre sur ce quartier. De la même manière, pouvez vous nous indiquer les éventuels résultats ou rapports d'étape obtenus dans ce domaine ?

Réponse de Monsieur VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, des transports et de l'environnement, à la question orale de M. SERNE, Conseiller municipal, groupe des Élus Verts de Vincennes

Comme vous le savez, un programme d'investigations scientifiques a été mené pendant quatre ans sur le quartier sud de la ville, notamment dans le cadre d'une Etude Détaillée des Risques prescrite par les ministères de l'environnement et de la santé afin de répondre aux inquiétudes concernant une pollution de l'ancien site des usines Kodak. Le Comité scientifique désigné à cette fin a rendu son avis à la fin de l'année 2003, concluant que le fait d'habiter, de travailler ou d'étudier dans ce quartier ne présentait aucun risque sanitaire avéré pour la population.

Cependant, bien que, en comparaison avec des zones urbaines proches, ces études n'aient pas révélé d'excès de pollution, un suivi environnemental du quartier a été recommandé pour offrir toutes assurances sur l'absence de risques dans le temps.

C'est pourquoi, le Préfet du Val-de-Marne, après avoir consulté les services compétents de la DDASS, du ministère de l'écologie et du développement durable et du ministère de la santé, a pris un arrêté organisant pour trois ans la surveillance du quartier. Les mesures concernent la qualité de l'air ambiant et des gaz du sol ainsi que des eaux souterraines.

A ce jour, trois campagnes de prélèvement ont été réalisées : la 1^{ère} en juin 2004, la 2^{ème} en septembre et la 3^{ème} en décembre.

Les résultats des analyses d'air des trois campagnes sont cohérents entre eux et par rapport aux investigations précédentes. Les substances très fréquemment détectées sont les mêmes et les concentrations sont du même ordre de grandeur entre juin et décembre 2004. Le chlorure de vinyle, l'isopropanol et le dichloropropylène ne sont détectés dans aucun des échantillons prélevés comme cela avait été observé lors des investigations de l'Etude Détaillée des Risques.

En ce qui concerne les gaz du sol, les résultats sont également cohérents par rapport aux analyses précédentes. Les principales substances détectées sont le tétrachloroéthylène, le trichloroéthylène et le trichlorofluorométhane dans des concentrations similaires à celles précédemment détectées.

Enfin, il en est de même des résultats d'analyse des eaux souterraines. Ils sont cohérents avec les analyses précédentes avec comme substances essentiellement détectées des hydrocarbures chlorés.

Les campagnes n'ont donc pas mis en évidence d'évolution notable des concentrations dans l'air ambiant, les gaz du sol ou les eaux souterraines.

Parallèlement à ce programme d'investigations, une mission supplémentaire a été prise en charge par la DDASS dans les établissements accueillant des enfants à proximité de cette zone : l'école Ohel Barouch, la crèche Anatole-France et la crèche Robert-Jobard. Les analyses portent sur l'air ambiant à raison d'un prélèvement tous les trois mois.

Le 1^{er} prélèvement a eu lieu à la fin du mois de juin et le 2^{ème} avec un peu de retard à la mi-décembre.

Les résultats de la 1^{ère} campagne montrent des taux de monoxyde et de dioxyde de carbone corrects dans les salles avec toutefois une concentration en dioxyde plus élevée dans l'école Ohel Barouch.

Par ailleurs, en comparaison avec le point de référence extérieur, les mesures ont mis en évidence :

- l'absence de produits tels que le chlorure de vinyle ou de composés dichlorés,
- la présence de benzène, en faibles quantités dans la crèche Anatole-France, inférieure à la valeur limite de référence pour la protection de la santé fixée par la Directive européenne,
- la présence de produits trichlorés et d'alcools dans les trois établissements et plus particulièrement au niveau de la crèche Anatole-France. Ces substances sont toutefois présentes en faibles quantités et notamment en concentration inférieure aux valeurs de références susceptibles d'engendrer des risques sanitaires.

Les résultats de la 2^{ème} campagne ne nous sont pas encore parvenus.

Nous vous précisons que les rapports sur les campagnes de prélèvements sont mis à la disposition du public à l'accueil des services techniques de la mairie et que les conclusions sont diffusées sur le site Internet de la Ville.

Le Comité scientifique a également remis un premier rapport sur le suivi épidémiologique des cancers pédiatriques dans le quartier sud pour la période 2000-2003. La conclusion générale énonce que « la poursuite des investigations de la cohorte des enfants de l'école maternelle d'une part, du périmètre scolaire de l'école d'autre part, ne confirme pas aujourd'hui, statistiquement, l'excès de cancer suggéré par les observations initiales ».

Ce suivi épidémiologique a été poursuivi comme prévu pendant l'année 2004 et nous vous en communiquerons les résultats dès qu'ils nous parviendront.



Conseil municipal du 9 février 2005

Question du groupe des élus verts portant sur la collecte et le tri des déchets à Vincennes

Monsieur le Maire,

Dans l'avant numéro de Vincennes information (janvier 2005) on trouve un dossier sur la collecte des déchets à Vincennes. Selon l'article précité « notre environnement est tributaire de notre implication dans la collecte sélective ».

La collecte sélective des déchets a été mise en place à Vincennes il y a dix ans. Collecte sélective des ordures , déchets ménagers spéciaux, encombrants, etc... les habitants trient leurs déchets .

Mais si les habitants trient, que se passe t-il dans les bâtiments de l'hôtel de ville, dans les écoles et dans les équipements publics de la ville ?

Lors d'une discussion en conseil municipal du 29 septembre 2004 sur la question de l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au profit de la société ESSILOR, vous nous avez confirmé qu'aucune mesure de tri n'était encore mise en place dans les bâtiments et équipements municipaux.

Or il paraîtrait important que la ville s'acquitte elle aussi de ses obligations citoyennes! (le tri et la collecte du papier seraient par exemple bienvenus...)

Pourriez vous nous indiquer, Monsieur le Maire, quels sont vos projets exacts en la matière, et quel est le calendrier prévu pour remédier à cette situation?

Réponse de Monsieur VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé du cadre de vie, des transports et de l'environnement, à la question orale de Melle NICOLAS, Conseillère municipale, groupe des Élus Verts de Vincennes

Vous venez de le rappeler, la collecte sélective est désormais une habitude pour la majorité des Vincennois et ce, depuis plusieurs années.

Vous savez également que les collectivités territoriales sont de moins en moins aidées financièrement pour pérenniser ou développer le tri des déchets de leurs concitoyens.

En effet, le prix de rachat de nos déchets triés est en baisse alors que dans le même temps les coûts engendrés par la collecte et l'acheminement des produits vers les centres de tri ont considérablement augmenté.

Il résulte de cette situation un accroissement des charges liées à la gestion globale des déchets qui pèse sur les finances locales et donc sur les contribuables.

Certes, nous ne mésestimons pas le bénéfice de la collecte sélective pour l'environnement et nous souhaitons poursuivre nos efforts dans ce sens.

Pour ce qui concerne le tri des déchets dans les bâtiments municipaux, nous pratiquons déjà la collecte des emballages dans les lieux où des gisements significatifs existent, c'est le cas par exemple, des cantines scolaires et des crèches. Nous pratiquons également le tri issu de l'activité des ateliers municipaux. La question de la collecte des papiers de bureau dans les bâtiments administratifs ne nous a pas, non plus, échappé et nous l'avons mise à l'étude en 2004.

Sa mise en place se heurte cependant une nouvelle fois à la question des coûts de ramassage et de transport qui seraient pratiquement supérieurs aux recettes dégagées à la fois par la revente de ces papiers et par l'économie réalisée sur le coût de l'incinération.

Les services municipaux recherchent donc la formule la plus avantageuse avant d'envisager une mise en œuvre dans le courant de l'année 2005 sur les sites où les gisements sont les plus importants comme l'Hôtel de ville, Cœur de Ville et le centre technique municipal.

I - FINANCES ET ACTION ÉCONOMIQUE

LE CONSEIL

- ▶ PREND ACTE, à l'unanimité, de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2005.
- APPROUVE, à l'unanimité, la participation financière de la ville au fonds d'intervention de la Plate-forme d'initiatives locales (PFIL) pour un montant de 8 787,40 € et au budget de fonctionnement pour un montant de 4 393,70 € et s'engage à verser la cotisation annuelle.
- ➢ AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec la Région Ile-de-France pour le réaménagement de la cuisine commune à l'école élémentaire du Sud et au lycée Jean-Moulin.

II - PERSONNEL COMMUNAL

LE CONSEIL

- APPROUVE, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs du personnel communal.
- APPROUVE, à l'unanimité, les conditions de la mensualisation de la rémunération des assistant(e)s maternel(le)s à compter du 1^{er} mars 2005.
- ▶ APPROUVE, à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE), la concession d'un logement de fonction par utilité de service au directeur de la communication.

III - VIE ASSOCIATIVE

LE CONSEIL

PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport d'activités 2004 de l'association Festival AMERICA.

IV - JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT

LE CONSEIL

- ATTRIBUE, à la majorité (1 abstention : MM. MESLÉ 3 voix contre : M. SULTER, MMES KERSTING, PERROT), une aide financière d'un montant de 640 € au projet jeune soutenu par Melle Cécile PINO et qui consiste à étudier les besoins en soins infirmiers et paramédicaux sur l'Ile de la Réunion pour le compte de l'ARAST.
- ► **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE), la modification de la sectorisation scolaire pour l'année 2005/2006.

V - STATIONNEMENT

LE CONSEIL

- PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du bilan du stationnement payant de surface depuis sa mise en place en octobre 2003.
- ► **APPROUVE**, à la majorité (3 voix contre : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE), le nouveau plan des zones de stationnement rotatif et résidentiel.
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les documents afférents à la mise en place du nouveau plan des zones de stationnement rotatif et résidentiel.
- FIXE, à la majorité (3 abstentions : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE), le tarif de l'abonnement de stationnement payant pour les artisans réparateurs à 150 € par semestre.
- Concernant les tarifs du stationnement payant de surface, Monsieur le Maire met aux voix l'amendement proposé par le groupe des Élus Verts visant à modifier l'article 1 de la délibération par la création de nouveaux tarifs pour le stationnement résidentiel fixés à 1 € par jour et 4 € par semaine. L'amendement est rejeté, à la majorité (3 voix pour : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE -4 abstentions: MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT – 36 voix contre: M. LAFON, M. BERNE, Mme PICAUD, M. SEUX, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme BAUDAIS-MÉRIEUX, Melle LIBERT, M. VINDÉOU, Mme FARGE-POUJOL, M. DEMEULANDRE, Mme SÉGURET, M. MACCOU, Mmes FÉLICIER, RICARD, MM. TROQUET, ROTA, Mmes OLIVIÉRI, ROSSIGNOL, M. ZAGANELLI, Mmes DOUSSOT-LAGARDE, GUILLAUMAT, M. NÉZELOF, Mme VOISIN, PANNETIER, Mme GUÉRILLON, MM. BENSOUSSAN, DENHEZ, SERFATI, Melle MARTIN, M. QUENTIN, Melle MÉLOT, M. DURAND; M. WALCH, Mme PINÇON; *Mme SCHAAF).*

FIXE, à la majorité (4 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT-3 voix contre : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M. SERNE), le tarif du stationnement rotatif à 0,12 € par fraction de 6 minutes soit 1,20 € de l'heure à compter du 1^{er} avril 2005.

VI - MARCHÉS PUBLICS

LE CONSEIL

- ► AUTORISE, à la majorité (4 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT 3 voix contre : M. SAUNIER, Melle NICOLAS, M.SERNE), Monsieur le Maire à signer le marché de fourniture de carburants avec la société TOTAL pour une estimation quantitative annuelle de 130 000 litres minimum et de 200 000 litres maximum, renouvelable pour une durée maximale de quatre ans ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.
- DÉCIDE, à la majorité (4 abstentions : MM. MESLÉ, SULTER, Mmes KERSTING, PERROT), d'attribuer le marché de travaux d'aménagement d'espaces verts et d'aires de jeux à l'arrière de Cœur-de-Ville à la société COLAS pour un montant de 459 629,96 € TTC.

VII - RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE

LE CONSEIL

DÉCIDE, à l'unanimité, d'engager une étude préalable sur la restauration intérieure de l'Hôtel de Ville pour un montant estimatif de 28 552,13 € ; de solliciter de l'État, Ministère de la culture et de la communication une subvention de 8 566 € HT (soit 30 % du montant estimé) pour la réalisation de cette étude et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

VIII - ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

LE CONSEIL

\triangleright	PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2003 présenté
	par le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les
	réseaux de communication (SIPPEREC).

\triangleright	PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2003 présenté
	par le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)
	de l'agglomération parisienne.

Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 23 mars 2005.

Monsieur François SAUNIER annonce son départ de Vincennes et donc sa démission de son mandat de Conseiller municipal du groupe des Élus Verts de Vincennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Conformément au Code général des collectivités territoriales (article L2121-25), le présent compte rendu est affiché le 16 février 2005.

Le Président, Laurent LAFON La Secrétaire, Louise FÉLICIER